

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Procès-Verbal
Conseil municipal
Séance 1 avril 2026 à 18h30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le premier avril deux-mille-vingt-six à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Fabrice VALTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VALTON, Mme THEVENET, M. BLANCHARD, Mme DURAND, M. DUTARTRE, Mme MORISOT, M. TERRIER,

EXCUSES : M. ROOSE, Mme JENNY

Secrétaire de séance : M. TERRIER

M. VALTON ouvre la séance et propose M. TERRIER comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 13

OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE délégation au maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :
- De signer des devis et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 5 000.00 € HT ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**MAIRIE
DE
COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, à savoir : dépôts de plaintes et de main-courantes.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 7

DÉLIBÉRATION N° 14

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7, L 5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de procéder à la désignation des délégués à main levée
- DÉSIGNE les conseillers suivants :

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

SIVOM Région Minière (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) :

Titulaires : M. TERRIER Alban, Mme MORISOT Nathalie

Suppléants : M. DUTARTRE Alexis, Mme DURAND Dominique

SICTOM Région Montluçonnaise (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Titulaire : M. ROOSE Serge

SDE03 (Syndicat d'Energie de l'Allier) :

Titulaire : Mme THEVENET Patricia

Suppléant : Mme JENNY Josiane

EPF Auvergne (Etablissement Public Foncier) :

Titulaire : M. BLANCHARD Michel

Suppléant : M. TERRIER Alban

Allier Bourbonnais Territoires (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Titulaire : M. DUTARTRE Alexis

Suppléant : Mme MORISOT Nathalie

CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Titulaire : Mme DURAND Dominique

ADEM (Agence pour le Développement Economique de Montmarault) :

Titulaire : M. VALTON Fabrice

Suppléant : Mme THEVENET Patricia

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (Comentry-Montmarault-Néris Communauté)

Titulaire : M. VALTON Fabrice

Suppléant : Mme DURAND Dominique

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

- Abstention : 0
- Vote contre : 0
- Vote pour : 7

DÉLIBÉRATION N° 15

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT A LA DEFENSE

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21, Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Vu les circulaires du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004, précisant mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer Fabrice VALTON correspondant à la défense

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 7

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

DÉLIBÉRATION N° 16

OBJET : FORMATION DE COMMISSIONS DE TRAVAIL THEMATIQUES

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal peut décider de former des commissions pour étudier des thématiques particulières :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de former les commissions de travail thématiques suivantes :
- **Commission des travaux** : M.VALTON Fabrice, M.BLANCHARD Michel, M.ROOSE Serge
- **Commission d'animation sociale (CCAS)** : M.VALTON Fabrice, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, Mme THEVENET Patricia
- **Commission culture et patrimoine** : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M.TERRIER Alban, Mme DURAND Dominique, Mme JENNY Josiane
- 4- **Commission animation et jeunesse** : M.DUTARTRE Alexis, M.TERRIER Alban, M. ROOSE Serge, Mme THEVENET Patricia, M.VALTON Fabrice

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 7

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

DÉLIBÉRATION N° 17

OBJET : FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer les membres de la commission d'Appel d'Offres comme suit :
Président : M.VALTON Fabrice
Titulaires : M.DUTARTRE Alexis, Mme MORISOT Nathalie, Mme DURAND
Dominique
Suppléants : M.ROOSE Serge, M. TERRIER Alban, Mme JENNY JOSIANE

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 7

DÉLIBÉRATION N° 18

**OBJET : FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS
DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle,

**MAIRIE
DE
COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Vu l'article 1650 du CGI prévoyant la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune,

Considérant la nécessité de désigner des commissaires dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que la CCID est composée de 7 membres : le maire, président de la commission, et 6 commissaires,

Considérant que les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de proposer les listes :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

	Nom	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune
1	MICHARD Jacques	6 Rte de la Pêche 03600 Colombier		
2	BLAZEJOWSKI Frédéric	16 rue de Beauvoir 03600 Colombier		
3	BERTHON Carinne	3 Rte de Commentry 03600 Colombier		
4	CHANTELLE Sébastien	19 Rte de Commentry 03600 Colombier		
5	LOUVEAU(HUGUET) Delphine	3 rue des Chaumes 03600 Colombier		
6	CHASSANG Daniel	2 rue du Souterrain 03600 Colombier		
7	ARNAUD(FROELHY) Joëlle	22 Rte de Malicorne 03600 Colombier 03600 Colombier		
8	VALTON Joël	9 Rte de Commentry 03600 Colombier		
9	GENIN(JOUSSE) Aline	3 rue du Potis 03600 Colombier		
10	TROMPETTE Frédéric	3 rue des Sous 03600 Colombier		
11	MARCHAND Jacques	1 rue du Guéret 03600 Colombier		
12	CHRISTIAN Méghane	9 rue de La Font 03600 Colombier		

AT

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Commissaires suppléants :

	Nom	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune
1	CABON Gérard	2 Rte des Thureaux 03600 Colombier		
2	CHAPELOT Michel	1 Impasse du Guéret 03600 Colombier		
3	RUBIO (ERMELLINI) Vanessa	10 Rte de Lapeyrouse 03600 Colombier		
4	MARTINAT Patrick	1 rue des Marcas 03600 Colombier		
5	AUGER Thierry	4 Rte de la Charbouillerie 03600 Colombier		
6	VIENNE Mélanie	36 Rte de Commentry 03600 Colombier		
7	BARBECOT Angélique	8 rue de chez le Berche 03600 Colombier		
8	ZAMIARA Henri	27 Rte de Lapeyrouse 03600 Colombier		
9	VOISIN Jean-Luc	15 Rte de Commentry 03600 Colombier		
10	ROUZILLE Serge	17 Rte de Malicorne 03600 Colombier		
11	GOSSOIN Ghislaine	16 rue St-Georges 03600 Colombier		
12	FONDARD Gwendoline	1 rue du Forgeron		

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 7

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Maire annonce la clôture de la séance à 19h35

Lu et Approuvé, Alban Terris



AT

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Fabrice VALTON	
Dominique DURAND	
Alexis DUTARTRE	
Josiane JENNY	ABSENTE EXCUSÉE 
Michel BLANCHARD	
Patricia THEVENET	
Serge ROOSE	ABSENT EXCUSÉ 
Nathalie MORISOT	
Alban TERRIER	

Ont signé les membres présents, Le 01 avril 2026.

